



# FICHE PAYS

# CORÉE DU SUD



**Pays :** Corée du Sud  
**Capitale :** Séoul  
**Langues :** Coréen  
**Population :** 49 115 1962 hab.  
**Densité :** 488 hab /km<sup>2</sup>  
**Superficie :** 99 274 km<sup>2</sup>  
**Monnaie :** Won  
**Fuseau horaire :** UTC +9  
**Domaine internet :** .kr  
**Indicatif téléphonique :** +82

## SYSTÈME DE **SANTÉ**

Le système de santé sud-coréen est géré par la Société Nationale d'Assurance Maladie qui est obligatoire. Toute personne résidant dans le pays, même expatriée, est éligible, quelle que soit la profession. Les étrangers qui sont enregistrés à la Société d'Assurance Maladie Nationale bénéficient des mêmes services et conditions médicales que les coréens. Cette couverture santé s'étend aux membres de la famille de l'assuré (c'est ce que l'on appelle les « ayants droits »).

Le paiement est effectué par l'employeur ou par l'auto-entrepreneur lui-même le cas échéant. Le montant prélevé dépend du salaire perçu et du pouvoir d'achat. Le prix est moins élevé pour les personnes handicapées et pour celles de plus de 65 ans. La couverture santé inclue :

- Les check-ups de santé, tests et diagnostiques
- Les traitements, opérations ainsi que la médecine préventive
- L'hospitalisation
- Les soins, la réhabilitation et le transport

### Assurance Maladie Employé

La moitié est payée par l'employeur et l'autre est prélevée sur le salaire de l'employé. Toute personne étrangère travaillant en Corée du Sud pour une entreprise de plus de cinq employés peut bénéficier de l'Assurance Santé Nationale Coréenne. Leur époux(se) et leur(s) enfant(s) de moins de 20 ans seront également couverts.

Toute personne figurant dans l'un des cas suivant est exempté de cotisation :

- Quand un employé est éligible à une couverture médicale équivalente dispensée par une entreprise étrangère ou une assurance privée.
- Quand une couverture santé équivalente est pourvue par leur employeur.

### Assurance Maladie Auto-entrepreneur

Ceux qui ne peuvent pas être couverts par l'Assurance Maladie Employé peuvent demander celle d'auto-entrepreneur. Elle est accessible aux citoyens vivant dans le pays ainsi qu'aux expatriés s'ils ont terminé la procédure d'enregistrement des étrangers. La contribution est calculée en fonction du revenu et des biens du ménage : le salaire, les biens possédés, les véhicules possédés, le sexe et l'âge.

### Bénéfices de l'assurance

Les bénéfices sont les mêmes pour tous les contributeurs. Lorsqu'un contributeur reçoit des soins, il en paie un certain montant dans ce qui est appelé le « co-paiement ». Le montant d'un « co-paiement » dépend du type de soin et d'où il a été prodigué. Généralement, les montants sont de 20 % des soins en cas d'hospitalisation, 30 à 50 % des soins ambulatoires et 35 à 40 % des frais de pharmacie.

## VACCINS

Il est conseillé de mettre à jour son carnet de vaccins avec DTPolio

### Encéphalite japonaise

À partir de l'âge de 2 mois, pour les personnes expatriées ou devant séjourner en zone rurale.

### Rage

En cas de séjour prolongé, en situation d'isolement.

### Typhoïde

En cas de séjour prolongé ou dans des conditions d'hygiène précaires.

### Hépatites A et B

Le vaccin contre l'hépatite A est recommandé pour les personnes désirant séjourner en Corée du sud pour une longue durée, pour un séjour dans des régions à conditions sanitaires incertaines ou dans des zones isolées.

Le vaccin contre l'hépatite B est recommandé pour les séjours longs ou répétés.

## MALADIES

### Pneumopathie

50 cas groupés de pneumopathies ont été signalés en novembre 2015 à Séoul, dans l'école vétérinaire de Konkuk ; le germe pathogène n'a pas été identifié.

### Diarrhée du voyageur

La maladie est due essentiellement à l'eau et à la mauvaise hygiène. Le risque est faible, mais la prévention est de mise.

### Paludisme

Zones de transmission sporadique et saisonnière de mars à décembre dans les provinces du nord (Gangwon-do ; Gyeonggi-do) et à Incheon.

Secteur privé	Médecin généraliste	Médecin spécialiste
<b>TARIFS</b>	Entre 7 et 9 €.	Environ 150 €.

En associant la sécurité sociale coréenne à une mutuelle, il est possible de bénéficier de meilleurs tarifs pour des consultations.

## LES INCONVÉNIENTS DU SYSTÈME PUBLIC

- L'assuré peut prendre en charge les membres de sa famille mais l'inconvénient c'est que les bénéficiaires sont par conséquent restreints.
- Le règlement des frais s'effectue au moment des soins, y compris lors d'une visite d'urgence. Si les frais ne sont pas payés, le patient n'est bien souvent pas soigné. Cela vaut pour l'hôpital (byeongwon) qui nécessite de prendre rendez-vous et de payer à l'avance (même en cas d'urgence).
- Pour les expatriés Français, il est important de maîtriser la langue car peu de personnel de santé parle anglais, qu'il s'agisse de médecins ou d'infirmiers etc.
- Nombreux sont les coréens qui choisissent de souscrire à une assurance santé privée afin d'être mieux remboursés.
- Le système de visite médicale à domicile n'existe pas en Corée du Sud, il faut se déplacer dans des « clinic ». Ces petits établissements de quartier ont bonne réputation.
- Les visites chez des spécialistes comme un dermatologue ou un dentiste ne sont souvent pas prises en charge.

## CONSEILS WORLD PASS

Pensez à vous inscrire à la Caisse des Français à l'Étranger (CFE). Comme indiqué plus haut, la souscription à une mutuelle santé est indispensable en Corée du Sud. Pour être mieux remboursé sur vos dépenses de santé, pensez à souscrire une assurance privée, de type World Pass, permettant de bénéficier d'un/une :

- Remboursement à 100% des dépenses de santé et des frais médicaux à leurs coûts réels
- Prise en charge directe des frais d'hospitalisation et des frais de séjour
- Assistance et rapatriement sanitaire
- Responsabilité civile

## EN CAS D'URGENCE

Pour toute urgence, contactez directement les services concernés :

Police : **112**

Urgences médicale : **13 39**

Urgence / Pompiers : **119**

International SOS Assistance (service en anglais) :

**02 31 40 17 00**



CLIQUEZ. PARTEZ !